

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE BREZOLLES

SEANCE DU
13 DECEMBRE 2016
À 20H30

Etaient présents :

1	Loïc BARBIER	9	Daniel BEAUDOUX
2	Claude BERNARD	10	Frédérique PERBOST
3	Françoise COUTAND	11	Eric HAMEAU
4	Dominique TIERCELIN	12	Céline BESNARD
5	Michel FISSEAU	13	Thierry NICOLAS
6	Sophie LEBOSSÉ	14	Sandrine FIAN
7	Jean-Luc JOUANIGOT	15	Sophie GRINEISER
8	Jean-Claude GUEZENEC		

Absents : Jean-Luc LECOMTE ayant donné pouvoir à Loïc BARBIER, Béatrice GALLET ayant donné pouvoir à Dominique TIERCELIN, Gaëtan LE GAC.

Madame Françoise COUTAND est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière réunion de conseil n'a fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Demande de subventions - Aménagement des trottoirs rue aux Juifs, rue au Fil et rue Mantoue,
- 2) Demandes de subventions - Aménagement de l'accotement route de Dreux,
- 3) Demandes de subventions - Démolition du silo route de Chartres,
- 4) MAPA repas fournis - Choix du prestataire,
- 5) Contrat groupe assurance statutaire,
- 6) SDE 28 - Conditions de prise en charge des consommations d'énergie,
- 7) Installations de caméras de vidéo protection,
- 8) Souvenir français - Réfection de sépultures de la 1^{ère} guerre,
- 9) Droit de préemption urbain,
- 10) Questions diverses.

DEMANDES DE SUBVENTIONS AMÉNAGEMENT DE TROTTOIRS RUE AUX JUIFS, RUE AU FIL ET RUE MANTOUE

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'aménager les trottoirs de la rue aux Juifs, de la rue au Fil et de la rue Mantoue afin de les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Une estimation de ces aménagements a été réalisée et fait apparaître un coût global de 59 510.20 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux
- **SOLLICITE** une subvention auprès du fonds départemental d'aides aux communes (FDAIC), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et de la réserve parlementaire
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :	49 591.83 HT	soit	59 510.20 € TTC
Subvention FDAIC 30% sollicitée	14 877.55 €		
Subvention DETR 20%	9 918.36 €		
Subvention réserve parlementaire sollicitée	La plus élevée possible		
Autofinancement	34 714.29 € TTC		

DEMANDES DE SUBVENTIONS AMÉNAGEMENT DE DE L'ACCOTEMENT ROUTE DE DREUX

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire d'aménager l'accotement de la route de Dreux afin de permettre aux riverains de cheminer en toute sécurité.

Une estimation de cet aménagement a été réalisée et fait apparaître un coût global de 53 307.06 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la réalisation de ces travaux
- **SOLLICITE** une subvention auprès du fonds départemental d'aides aux communes (FDAIC), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et de la réserve parlementaire
- **ARRETE** le plan de financement ci-dessous :

Estimation des travaux :	44 422.55 HT	soit	53 307.06 € TTC
Subvention FDAIC 30% sollicitée	13 326.77 €		
Subvention DETR 20% sollicitée	8 884.51 €		
Subvention réserve parlementaire sollicitée	La plus élevée possible		
Autofinancement	31 095.78 € TTC		

DEMANDE DE SUBVENTIONS DÉMOLITION DU SILO ROUTE DE CHARTRES

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de démolir le silo situé au carrefour de la route de Chartres afin d'éliminer cette construction très disgracieuse.

Une estimation de cette démolition a été réalisée et fait apparaître un coût global de 174 600 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de la réalisation de cette démolition
- **SOLLICITE** une subvention auprès du fonds départemental d'aides aux communes (FDAIC), de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), et de la réserve parlementaire

Estimation des travaux :	145 500 HT soit	174 600 € TTC
Subvention FDAIC 30% sollicitée	50 000.00 €	
Subvention DETR 20% sollicitée	29 100.00 €	
Subvention réserve parlementaire sollicitée	La plus élevée possible	
Autofinancement	95 500 € TTC	

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE BREZOLLES
FOURNITURE DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE
EN LIAISON CHAUDE**

Suite à un avis d'appel public à la concurrence paru sur le site de l'association des Maires, une seule offre est parvenue dans les délais.

Cette offre est présentée par le Conseil départemental d'Eure et Loir, la prestation sera effectuée par la cuisine centrale du collège Maurice de Vlaminck de Brezolles.

Fourniture de repas en liaison chaude à compter du 1^{er} janvier 2017.

Marché d'une durée d'un an reconductible une fois de manière expresse.

Prix du repas : **3.22 euros HT soit 3.40 euros TTC.**

Après en avoir délibéré, l'assemblée :

- **DECIDE** (Pour 16 – Abstention 1) d'attribuer le marché de fourniture des repas en liaison chaude pour l'école élémentaire de BREZOLLES au conseil départemental d'Eure et Loir.
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces du marché.

CONTRAT GROUPE ASSURANCE STATUTAIRE 2017/2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances, articles L.141-1 et suivants,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié, pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements publics territoriaux ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 25-II, autorisant le recours à la procédure concurrentielle avec négociation lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'appel d'offres,

Vu les délibérations du conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, n°2016-D-01 du 31 mars 2016 autorisant le lancement d'une consultation pour la signature d'un nouveau contrat groupe, n°2016-D-02 du 31 mars 2016 fixant le taux des frais de gestion à verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir par les collectivités et établissements adhérant au contrat groupe, et n°2016-D-25 du 29 septembre 2016 autorisant le Président à signer le marché négocié de service d'assurance statutaire,

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir du 14 septembre 2016,

Le Maire rappelle que la commune de Brezolles a mandaté par délibération en date du 1^{er} mars

2016 le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir pour négocier en son nom un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Maire expose que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir a communiqué à la commune de BREZOLLES les résultats du « petit marché » (collectivités euréliennes jusqu'à 29 agents CNRACL inclus) :

Agents CNRACL pour la totalité des risques : décès, accident de service/maladie professionnelle, longue maladie, maladie de longue durée, maternité/paternité, maladie ordinaire	Taux au 01/01/2017
Sans franchise en maladie ordinaire	5,65%
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,95%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,71%
Franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire	4,39%

Agents IRCANTEC Pour la totalité des risques : accident du travail/maladie professionnelle, grave maladie, maternité/paternité, maladie ordinaire	Taux au 01/01/2017
Franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,20%
Franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire	1,05%

Ces taux sont garantis sur toute la durée du contrat, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, plusieurs services sont inclus dans le contrat proposé :

En matière de gestion :

- des délais de remboursement sous 2 jours ;
- des documents de gestion simplifiés et dématérialisés ;
- un interlocuteur unique ;
- le recours contre tiers responsable, par le courtier, en cas d'accident d'un agent assuré.

En matière de services :

- la production de statistiques et de comptes de résultats ;
- la prise en charge des contre-visites et expertises médicales ;
- des formations en lien avec la santé, l'hygiène et la sécurité ;
- un ensemble de programmes, gratuits et sans condition d'accès, pour favoriser le maintien dans l'emploi et le retour à l'emploi.

Le conseil municipal doit se prononcer sur :

- l'opportunité d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir ;
- le choix du type de personnel à assurer : agents relevant de la CNRACL et/ou de l'IRCANTEC ;
- la durée de la franchise en maladie ordinaire, le cas échéant, selon les options indiquées dans les tableaux ci-dessus ;
- l'assiette de cotisations qui est composée obligatoirement du traitement brut indiciaire et de la nouvelle bonification indiciaire et qui peut être complétée, au choix de la collectivité, du supplément familial de traitement *et/ou* du régime indemnitaire *et/ou* d'un pourcentage des charges patronales, c'est-à-dire 10%, 20%, 30% ou 40% du traitement brut indiciaire (TBI).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Prend acte des taux et des prestations négociés par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, dans le cadre du contrat groupe statutaire.

Décide d'adhérer au contrat groupe à compter du 1^{er} janvier 2017 pour les catégories de personnels suivants :

- **Agents CNRACL** pour tous les risques au taux de **4.95 %** avec une franchise de **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI

- **Agents IRCANTEC** pour tous les risques, au taux de **1.20 %** avec une franchise de **10 jours** par arrêt en maladie ordinaire.

La masse salariale assurée comprend obligatoirement le traitement brut indiciaire et la NBI.

Prend acte que la Collectivité adhérente devra verser au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir des frais de gestion annuels fixés à 0,11% de la masse salariale assurée.

Note que la Collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de quatre mois avant l'échéance annuelle.

Autorise le Maire à signer le contrat d'assurance et tout document s'y rapportant.

SDE 28

Compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public » : conditions de prise en charge des consommations d'énergie électrique.

Monsieur le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le fait que le Syndicat Départemental d'Energies (SDE 28) a été saisi par la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir quant aux obligations induites par les transferts des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public ».

Ainsi, la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) a expliqué au SDE 28 que ces transferts impliquent la mise à disposition de plein droit des biens affectés à ces compétences et posent également la question de la substitution du SDE 28 dans tous les contrats en cours notamment les contrats de fourniture d'électricité.

Dans ce contexte, la DDFIP insiste tout particulièrement sur la nécessité de sécuriser l'action des comptables publics des communes adhérentes aux dites compétences.

En conséquence, chacune des communes concernées, dans le cadre de ses relations avec le SDE 28, se doit de confirmer qu'elle demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes, le SDE 28 étant pour sa part appelé à se prononcer dans le même sens sur ce sujet.

Ainsi, **après avoir délibéré**, les membres du Conseil municipal confirment que la commune de BREZOLLES, dans le cadre des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public » transférées au SDE 28, demeure en charge :

- **de CONCLURE** les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs d'énergie de son choix.
- **de PROCÉDER AU PAIEMENT** des consommations d'électricité correspondantes directement auprès de ces fournisseurs.

ACQUISITION DE CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) étudie l'opportunité d'installer des caméras de vidéo protection sur le territoire de l'agglomération du Pays de Dreux.

La commune de Brezolles, dans l'hypothèse où elle souhaiterait installer sur son territoire des caméras de vidéo protection, pourrait participer à un groupement de commandes avec l'agglomération du Pays de Dreux dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante (Pour 13 - Abstention 2 - Contre 2) est **FAVORABLE** à l'installation de caméras de vidéo protection sur le territoire communal et souhaite participer au groupement de commandes de l'agglomération du Pays de Dreux.

Un comité de pilotage est formé : BARBIER Loïc, JOUANIGOT Jean-Luc, HAMEAU Eric, FISSEAU Michel.

REFECTION DE TOMBES DE COMBATTANTS DE LA GUERRE 1914-1918 FINANCEMENT EN COMMUN AVEC LE SOUVENIR FRANCAIS

Dans l'ancien cimetière de BREZOLLES, quatre sépultures d'anciens combattants de la Grande Guerre (DECOEUR Albert, PINOT Paul, PROTAIS Maurice et HENRY Victorien) ont besoin d'être restaurées.

En collaboration avec le souvenir Français, la commune de Brezolles est sollicitée pour financer par moitié ces restaurations.

Un devis de l'entreprise COLLIN de Nonancourt évalue les travaux à 2 606.68 euros.

Après en avoir délibéré, l'assemblée **DECIDE** de participer pour moitié aux frais de restauration de ces sépultures.

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Plusieurs propriétés ont fait l'objet d'une vente immobilière sur la commune de Brezolles, le conseil municipal doit se prononcer sur son intention d'aliéner ces biens.

ZB 38 - 1 route de Fessanvilliers

ZE 209- 2 rue des bouleaux

AB 320 - 15 rue au lait

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DECIDE** de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces propriétés mises en vente.

QUESTIONS DIVERSES

NOUVEAU NOM DE L'ESPACE SOCIOCULTUREL

A la majorité des membres présents, l'espace socioculturel s'appellera désormais « Le Patio ».

PARTICIPATION AUX SEJOURS LINGUISTIQUES ET CLASSES DE DECOUVERTE

Annule et remplace la délibération du 10 février 2015

Afin d'harmoniser les participations financières à l'ensemble des établissements scolaires, le conseil municipal a souhaité que soit revue la délibération du 10 février 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des membres présents (16 pour - 1 abstention) décide des participations maximum suivantes pour les enfants domiciliés à Brezolles :

- Ecole maternelle Jean DESFORGES (1 classe par année scolaire) : 100 euros par enfant

- Ecole élémentaire des remparts (1 classe par année scolaire) : 100 euros par enfant
- Ecole Sainte Marie – maternelle et élémentaire (1 classe par année scolaire) : 100 euros par enfant
- Collège de BREZOLLES (voyage des 3^{èmes}) : 100 euros par enfant
- Collèges et lycées extérieurs à BREZOLLES : 50 euros par enfant

APPEL A BÉNÉVOLE

Monsieur Guy BEAUMONT recherche un bénévole pour le remplacer lors des cérémonies officielles pour porter le drapeau des anciens combattants. Un article sera rédigé en ce sens sur le prochain mini bull.

FIAN Sandrine

Aimerait que soit installé, courant 2017, un espace de jeux pour les enfants. De nombreuses familles déplorent cette carence sur la commune.

BESNARD Céline

Signale différents travaux à réaliser sur la commune, passerelle de l'étang, portes du cimetière, panneaux d'affichage.

Sollicite à nouveau la création d'un passage piéton rue de la Maladrerie.

LE BOSSÉ Sophie

Suite à la participation du centre de loisirs au concours de dessins visant à lutter contre les déjections canines, les membres du conseil décident d'abonner le centre de loisirs à un magazine. Cette récompense leur sera remise lors des vœux du Maire.

TIERCELIN Dominique

136 convives ont participé au repas des aînés, beaucoup de conseillers municipaux étaient présents.

Banque alimentaire : suite à la révision des dossiers, les bénéficiaires sont moins nombreux ce qui permet de réserver cette aide aux personnes ayant le plus de difficultés.

BERNARD Claude

Rappelle que les dossiers de subvention pour les associations seront à retirer en mairie cette année.

Propose l'installation d'un totem aux abords « du Patio », un premier devis fait état d'un coût de 5 000 euros. D'autres entreprises vont être sollicitées.

Pour ce qui concerne le panneau lumineux, le projet de remplacement est reporté.

Suite à son courrier lu lors du dernier conseil municipal, Madame BERNARD souhaite savoir si la question de sécurité et d'aménagement du carrefour à l'angle de l'Avenue du Général de Gaulle et de la rue de Tillières a été vue.

La commission de travaux s'est déplacée sur place et envisage la suppression du petit rondpoint et la mise en place d'un cédé le passage.

Souhaite que l'organisation de la Quasimodo soit anticipée afin d'éviter la présence de caravanes trop longtemps en amont de la fête.

Une augmentation du prix du droit de place sera étudiée lors du prochain conseil.

COUTAND Françoise

Félicite le service technique pour la réalisation des illuminations et de la crèche.

Informe l'assemblée de la distribution de calendriers de l'Avent aux enfants des écoles ainsi que la présentation d'un spectacle de Noël.

Signale que la rue Boudet est insuffisamment éclairée.

FISSEAU Michel

Informe l'assemblée du départ à la retraite du coiffeur pour homme, il n'a pas trouvé de successeur.

BEAUDOUX Daniel

Demande s'il n'est pas nécessaire de déplacer le panneau d'entrée en agglomération route de Fessanvilliers suite à la construction des nouvelles maisons. La direction départementale des territoires va être consultée à ce sujet.

HAMEAU Eric

Souhaiterait connaître les projets d'aménagement du terrain près des logements seniors rue de Paris.

Des études sont en cours, aucun projet n'est encore arrêté.

BARBIER Loïc

Annonce qu'un disque bleu sera distribué en même temps que le bulletin municipal.

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 06 janvier 2017 à 19 heures au Patio.

La séance est levée à 22h45.